

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 30 juin 2017

Convocation du 20/06/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 03/07/2017.

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND, Claude LECHAT.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Nicolas DAVIAUD, Christophe GAIGNON

**Bon pour pouvoir** : de Marie-Claire VIRIEUX à Armelle PONCET

---

DCM 2017-54

Alarme incendie mairie

Mr le maire présente le devis de l'entreprise BRUNET MIGNE concernant la fourniture et pose d'une alarme incendie Type 4 pour un montant de 1765 € HT soit 2 118 € TTC

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, l'installation d'une alarme incendie Type 4 par l'entreprise BRUNET MIGNE sise à LOUDUN (86200) « 19 avenue de la coopération » pour un montant de 1765 € HT soit 2 118 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer toutes les démarches au nom de la commune pour cette installation

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 01/07/2017  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 03/07/2017  
Et de la publication, le 03/07/2017

Pour le Maire empêché  
L'Adjoint délégué  
R. FRESNEAU

